GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS - **AMENDEMENT**

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date 17.06.2019	Heure	Numéro	Département(s) DFS
	Annule et remplace			

Auteur(s) : Commission des finance		Lié à :(obligatoire)				
Auteur(s) . Commission des imanec	3	ad 18.033				
Titre : Amendement au projet de loi portant révision de la loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC), du 24 juin 2014						
Contenu :						
Article 50, alinéa 3, lettre a						
 a) diminution du montant cumulé des revenus fiscaux ne faisant pas l'objet d'un mécanisme de lissage au sens de l'article 11a (suppression de : <u>pour autant qu'elle ne découle pas d'une révision de la fiscalité ou d'une</u> <u>baisse du coefficient fiscal</u>). 						
Motivation (facultatif):						
Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :						
Damien Humbert-Droz, président de la commission						
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :				